

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-sept décembre 2025, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire à la Mairie du Breuil, sous la Présidence du Maire Gilles SABATIER.

Date de convocation : 12 décembre 2025
Secrétaire de séance : Christelle RONDEL
Rapporteur : Gilles SABATIER

Nombre de conseillers
En exercice : 15
Présents : 11
Absents ayant donné pouvoir : 1
Votants : 12

Présents : Gilles SABATIER - Hélène SERVAYRE – David COMPTOUR – Audrey CHABRIER - Maria de SOUSA ANTUNES – Patrick HERENT – Christelle RONDEL – Christophe MARTEL– Pierre BEAUVERT – Bernard EMIREN – Amandine MARTIN

Président de séance : Le Maire Gilles SABATIER

Absents excusés :

Pierre SOURDILLE procuration Bernard EMIREN

Absents : Manon CHABAUD – Alexandre LEFEVRE – Évelyne DESICY

Nombre votants : 12

Secrétaire de séance : Christelle RONDEL

Ouverture de la séance à 18h35

Avant de soumettre à l'approbation le PV du Conseil Municipal du 05/11/2025, un élément a été omis dans celui qui vous a été transmis, dont voici lecture :

Lors du précédent Conseil municipal, un spectateur a perturbé la séance en prenant, à plusieurs reprises la parole alors qu'il est interdit d'intervenir pendant le déroulement d'un Conseil municipal.

Cette même personne étant encore présente lors de l'ouverture de ce conseil du 17 décembre, des conseillers ont demandé que celui-ci se déroule à huis clos.

Un vote a été effectué, favorable à cette demande, le conseil s'est donc tenu à huis clos.

Il est donc rajouté au PV cette mention

Approbation du PV du 05/11/25 :

Vote : Pour : 11 - Abstention : 1

Monsieur le Maire fait remarquer que dans le point relatif au bail emphytéotique, une construction était bien prévue. Il s'avère que par délibération du 29/01/2016 « le conseil municipal accepte le principe de la cession à titre gracieux à la Communauté de Communes Lembron Val d'Allier, dans le cadre d'un projet de construction d'une résidence d'accueil pour personnes âgées valides ».

Ordre du jour :

- 1 - Délibération à la participation à la protection sociale complémentaire au titre du risque « santé » du Centre de Gestion du Puy de Dôme suite à l'avis du CST du centre de gestion
- 2 - API : délibération Avenant 3 Urbanisme
- 3 - Subvention associations 2026
- 4 - Délibération modificatives budgétaires
- 5 - Composition Commission Indemnisation des commerces de la Commune
- 6 - Création de poste
- 7 - Questions diverses

1) – Délibération Participation à la protection sociale complémentaire au titre du risque « santé » du Centre de Gestion du Puy de Dôme

Pour faire suite à la délibération prise lors du conseil municipal du 05 novembre dernier, la Commission Sociale Technique s'est prononcée favorablement sur la proposition du montant de la participation de la commune à la complémentaire santé, il convient donc d'entériner cette dernière définitivement

Vote : Pour : 12

2) – API Avenant n°3 :

Dans le cadre de la convention prise entre la commune et API, le Conseil Communautaire a décidé lors de sa séance du 07/10/2025 de modifier, par avenant N° 3, les conditions financières et modalités de remboursement de la convention de service commun instruction du droit des sols ainsi que le modèle de convention pour les potentielles futures communes adhérentes.

Cette modification permet d'intégrer une pondération pour les déclarations préalables modificatives introduites par l'arrêté du 18/10/24 portant diverses mesures relatives aux formulaires des autorisations d'urbanisme. Celui-ci a modifié l'article A 431-3-1 du Code de l'urbanisme « la demande de modification d'une non-opposition à la déclaration préalable en cours de validité ou de régularisation » qui n'existait pas auparavant.

Le Maire demande au conseil de valider le projet d'avenant n°3, de l'autoriser à signer l'avenant n°3 à la convention de service commun d'instruction du droit des sols, d'autoriser Monsieur le Maire à engager toute démarche dans le cadre de cette procédure.

Vote : Pour : 12

3) – Subvention associations : présentation faite par David COMPTOUR adjoint

Ci dessous tableau de la répartition des subventions.

ASSOCIATIONS	Subvention Proposée pour 2025
Bien Vivre au Breuil sur Couze	250,00
Société de Chasse	150,00
Fanfare St Germain Lembron (y compris tenues)	800,00
ASCEB	1 500,00
SCB	2 400,00
FNACA du Bassin Minier	100,00
Collège St Germain Lembron	50,00
Breuil Animations	250,00

USBM	300,00
Association Parents d'Elèves du Lycée	500,00
Combat Intensive Défense	100,00
Balirando	80,00
Total	6 480,00

En ce qui concerne Breuil Animation, le montant de la subvention est abaissé compte tenu du remboursement aux conscrits des 200€ restants dus, au motif invoqué au conseil municipal du 11 décembre 2024, ainsi que du nombre des animations (6 animations au lieu des 9 réalisés l'an dernier).

A noter la non transmission des comptes de cette association cette année.

Vote : Pour : 8 Abstention : 4

4) – Délibération Décisions budgétaires modificatives :

Notre secrétaire de Mairie, expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2025, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

Fonctionnement		Recettes	Dépenses
012 - 648	Autres charges de personnel	0,00	4 280,44
65748	Sub.fonct. Autres personnes droit	0,00	- 4 280,44
Total Fonctionnement			
Investissement			
231 - 165	Immobilisations corporelles en cours	0,00	- 1 824,00
1068 - 0	Excédent de fonctionnement	0,02	0,00
1068 – (040) - 0	Excédent de fonctionnement	- 0,02	0,00
231 – (041) - 0	Immobilisations corporelles en cours	0,00	1 824,00
203 – (041) - 0	Frais d'études, recherche	1 824,00	0,00
Total Investissement		1 824,00	0,00
Total		1 824,00	0,00

Vote : Pour : 12

5) – Commission Indemnisation des commerces de la Commune :

Composition de la Commission :

Avec voix délibératives :

Président : Gilles SABATIER Maire
CCI du Puy de Dôme : Mme Isabelle GUILIANO
Ordre des Experts Comptable : Nathalie BATTAGLIA, Expert-Comptable

Sans voix délibérative :

Mme Christelle RONDEL Conseillère déléguée
M. Pierre BEAUVERT Conseiller délégué
M. Pierre SOURDILLE Conseiller municipal et en cas d'absence M. Bernard EMIREN
M. PETIGNY Conseiller aux décideurs locaux - DGFIP
Techniciens de la CCI ou de l'ordre des experts si nécessaire

La première réunion se tiendra au mois de janvier 2026

Vote : Pour : 12

6) – Création de poste

La commune compte 1140 habitants et les besoins en matière d'entretien général et de la multiplication des tâches réalisées par nos agents en régie, (maçonnerie, peinture, mécanique, électricité, etc...), il convient de procéder à la création d'un poste supplémentaire à temps partiel. En effet, depuis la suppression des contrats aidés, courant 2022, la commune a employé soit des personnels en TIG (Travaux d'Intérêts Généraux) ou embauchée, de manière sporadique une personne pour des tâches spécifiques (entretien du cimetière, du stade, du centre bourg).

A ce jour, il s'avère nécessaire de maintenir cet emploi de manière pérenne, aussi il vous est proposé de créer 1 poste d'agent technique sur 21/35^{ème}.

Vote : Pour : 12

7) – Questions et informations diverses :

- Remplacement d'un agent de cantine pour départ en retraite finalisé :

Une dizaine de demandes ont été reçues, la Mairie a privilégié un agent sur la commune et son expérience en la matière.

- SME Tarif de l'eau au 1^{er} janvier 2027

Suite au diagnostic réalisé sur le réseau du Syndicat dans le cadre du Schéma directeur, le renouvellement des canalisations d'eau potable est à venir notamment pour celles qui ont plus de 70 ans et celles qui ont été réalisées avec des matériaux PVC (année 80) générateur de CVM et dont le risque est avéré pour 4,7 % du linéaire du syndicat.

Outre les investissements détaillés dans le schéma directeur (emprunts), le Syndicat estime qu'il convient de remplacer 1,4% par an, les canalisations visées ci-dessus, sans recours à l'emprunt ce qui a pour effet une augmentation significative des tarifs.

Ces tarifs pour la période de 2027/2030 (voir tableau en annexe), ont été soumis au vote du comité syndical du SME et adoptés.

- Le Noël des enfants de l'école se déroule le vendredi 19 décembre 2025 avec au programme : 1 spectacle, 1 goûter pour tous les enfants et le Père Noël arrivera en calèche cette année. C'est une surprise pour les enfants.

- La Distribution des cadeaux aux moins de 3 ans en cours.

- Bilan repas des aînés : 66 personnes y ont pris part, très belle journée, bonne animation, repas excellent préparé par Cindy de la Pich'nette.

- La distribution des colis aux aînés de plus de 75 ans n'ayant pas pris part au repas est réalisée. Quelques absents qui pourront récupérer leur colis en Mairie.

- La distribution des colis aux agents municipaux est terminée.

- Bilan Sainte Geneviève du groupement de gendarmerie : la manifestation s'est très bien déroulée en présence des autorités civiles, gendarmes et élus.

Travaux :

- Salle polyvalente : les huisseries ont été remplacées, les peintures extérieures refaites et des bancs ont été installés le long de la salle à l'extérieur.

- Des travaux de réfection de chaussée et du réseau d'adduction d'eau potable, Chemin de Treize Vents, sont en cours de même que la reprise en enrobé bitumeux sur les « nids de poule à Tanarat.

- Mise en place de la zone de ralentissement à l'entrée route du Saut du Loup avec déplacement des limites d'agglomération.

- Peinture routière sur la zone de la traversante prévue et grenailage des trottoirs restants à faire seront réalisés dès que la météo sera favorable .

- Les logements, Route d'Issoire, livrables en avril 2026, seront attribués en Mars 2026.

Le Maire souhaite à l'ensemble du Conseil Municipal de joyeuses fêtes de fin d'année.

La séance est levée à 19h30

Le Maire
Gilles SABATIER

La Secrétaire
Christelle RONDEL

Annexe

-SME – tableau tarif de l’eau au 1^{er} janvier 2026 et au 1^{er} janvier 2027

Facture Initiale 120 m3 diamètre 15				Facture Initiale 120 m3 diamètre 15			
	Quantité	au 01/01/2026			Quantité	au 01/01/2027	
		Tarif HT	Montant			Tarif HT	Montant
DISTRIBUTION DE L'EAU				DISTRIBUTION DE L'EAU			
Part du délégataire				Part du délégataire			
Abonnement annuel	1	46,93 €	46,93 €	Abonnement annuel	1	46,93 €	46,93 €
Consommation	120	0,997 €	119,64 €	Consommation	120	0,997 €	119,64 €
Part de la Collectivité				Part de la Collectivité			
Abonnement annuel	1	25,10 €	25,10 €	Abonnement annuel PART FIXE	1	80,72 €	80,72 €
Part de la Collectivité	120	0,4913 €	58,96 €	Part VARIABLE de la Collectivité	120	0,8352 €	100,22 €
Organismes publics				Organismes publics			
Préservation des ressources en eau (Agence de l'eau)	120	0,0515 €	6,18 €	Préservation des ressources en eau (Agence de l'eau)	120	0,0515 €	6,18 €
Redevance sur la consommation d'eau potable	120	0,3300 €	39,60 €	Redevance sur la consommation d'eau potable	120	0,3300 €	39,60 €
Redevance pour Performance des réseaux d'eau Potable	120	0,0570 €	6,84 €	Redevance pour Performance des réseaux d'eau Potable	120	0,0570 €	6,84 €
TVA 5,5			16,68 €	TVA 5,5			22,01 €
TOTAL TTC			319,92 €	TOTAL TTC			422,14 €
Soit le m3 (y compris abonnement)			2,6661 €/m3	Soit le m3 (y compris abonnement)			3,5178 €/m3
Soit le litre			0,0027 €/litre	Soit le litre			0,0035 €/litre

Regardons maintenant une facture réelle car constatée sur le périmètre du SME à savoir une facture d’environ 90m3.

Facture Initiale 90 m3 diamètre 15				Facture Initiale 90 m3 diamètre 15			
	Quantité	au 01/01/2026			Quantité	au 01/01/2027	
		Tarif HT	Montant			Tarif HT	Montant
DISTRIBUTION DE L'EAU				DISTRIBUTION DE L'EAU			
Part du délégataire				Part du délégataire			
Abonnement annuel	1	46,93 €	46,93 €	Abonnement annuel	1	46,93 €	46,93 €
Consommation	90	0,997 €	89,73 €	Consommation	90	0,997 €	89,73 €
Part de la Collectivité				Part de la Collectivité			
Abonnement annuel	1	25,10 €	25,10 €	Abonnement annuel PART FIXE	1	80,72 €	80,72 €
Part de la Collectivité	90	0,4913 €	44,22 €	Part VARIABLE de la Collectivité	90	0,8352 €	75,17 €
Organismes publics				Organismes publics			
Préservation des ressources en eau (Agence de l'eau)	90	0,0515 €	4,64 €	Préservation des ressources en eau (Agence de l'eau)	90	0,0515 €	4,64 €
Redevance sur la consommation d'eau potable	90	0,3300 €	29,70 €	Redevance sur la consommation d'eau potable	90	0,3300 €	29,70 €
Redevance pour Performance des réseaux d'eau Potable	90	0,0570 €	5,13 €	Redevance pour Performance des réseaux d'eau Potable	90	0,0570 €	5,13 €
TVA 5,5			13,50 €	TVA 5,5			18,26 €
TOTAL TTC			258,94 €	TOTAL TTC			350,27 €
Soit le m3 (y compris abonnement)			2,877 €/m3	Soit le m3 (y compris abonnement)			3,892 €/m3
Soit le litre			0,0029 €/litre	Soit le litre			0,0039 €/litre